

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2610

Attribution d'une subvention au Comité des Oeuvres Sociales et adoption d'un avenant n° 1 à la convention cadre 2016-2018.

Direction des Ressources Humaines

**Rapporteur** : M. MALESKI Jérôme

<b>SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2610 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES ET ADOPTION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CADRE 2016-2018. (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1745 du 17 décembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention cadre 2016-2018 avec le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Lyon.

Cette convention a pour objet de définir les règles d'utilisation de la subvention visant au développement d'actions sociales en faveur du personnel de la Ville de Lyon et les engagements réciproques des parties.

La Ville de Lyon s'est ainsi engagée à soutenir financièrement, pendant la durée de la convention, les activités de l'Association.

En contrepartie, l'Association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation du contrat d'objectif inscrit dans la convention, notamment celui de développer une politique de prestation socialement équitable, destinée à favoriser l'accès aux vacances, aux loisirs, aux sports et à la culture des agents, de leurs familles et enfants.

Or, le nombre de demandes toutes prestations confondues s'est notablement accru : 47 340 dossiers ont été traités en 2014, 48 890 en 2015 et plus de 50 000 le seront en 2016.

Ainsi par exemple, le Comité des Œuvres Sociales versera plus de 400 prestations en 2016, en lien avec l'obligation d'emploi, au lieu de 202 en 2014.

Cet accroissement des dépenses de prestations sociales n'avait pas été prévu au budget 2016 du Comité des Œuvres Sociales.

C'est pourquoi, afin que le Comité des Œuvres Sociales puisse continuer à assurer ses objectifs et ses activités, il convient de lui attribuer une subvention complémentaire de 72 000 euros au titre de l'exercice budgétaire 2016 (le montant de la subvention attribuée initialement pour 2016 s'élevait à 2 773 498 €), ainsi que d'adopter un avenant à la convention cadre 2016-2018.

Vu la délibération n° 2015/1745 du 17 décembre 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Oùï l'avis de la commission Ressources Humaines ;

**DELIBERE**

1. L'attribution d'une subvention complémentaire de 72 000 euros au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Lyon est approuvée.
2. L'avenant n° 1 à la convention cadre 2016-2018 (approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2015) est approuvé.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 020, de l'exercice 2016.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Gérard CLAISSE